



UNE FORCE INCONTOURNABLE

La CSN en appui aux revendications des APPR

La CSN représente la vaste majorité des 1600 agent-es de planification, programmation et recherche (APPR) oeuvrant en santé et services sociaux. Depuis plus de 10 ans, la CSN a posé de nombreux gestes concrets pour la reconnaissance du travail des APPR. Cet appui historique aux revendications visant la reconnaissance de l'expertise et de la complexité du travail accompli par les APPR est unique à la CSN.

Dès 2003, lorsque les libéraux ont souhaité abolir les régions régionales (RRSSS), l'objectif était de décentraliser et de rapprocher les lieux de décisions de la population. A suivi en 2004, avec la loi 25, la création des Agences de la santé et des services sociaux (ASSS) et la création des Centres de santé et de services sociaux (CSSS).

Dans la foulée de cette « décentralisation », le gouvernement a décrété en 2005 la nomenclature des titres d'emplois, dans laquelle il a fusionné les 13 titres d'emplois distincts que nous retrouvons dans les ASSS, dont ceux d'agent de planification et de programmation socio-sanitaire, d'agent d'information, d'agent de recherche socio-sanitaire et celui d'APPR. La CSN s'est immédiatement opposée à cette fusion de titre d'emploi craignant la déqualification, la perte d'expertise et la perte de reconnaissance du travail primordial des APPR et leur rôle en santé publique et en organisation de services.

Les APPR, que nous retrouvons principalement dans les ASSS, font alors leur apparition dans toutes les missions : au sein des Centres jeunesse (CJ), des Centres de réadaptation (CR), des Centres hospitaliers (CH) et des CSSS. Cette perte de spécificité issue de la fusion de plusieurs titres d'emplois et l'arrivée des APPR dans les établissements cliniques ont donc entraîné une perte de sens pour les APPR et de grandes difficultés à faire reconnaître la complexité de leur tâche et le niveau de coordination nécessaire dans leur travail.

En 2009, un établissement a entrepris des démarches pour la création d'un titre d'emploi de « coordonnateur » afin de faire reconnaître leur expertise, l'évolution de la complexité de leur travail et leur emploi à sa juste valeur. Malheureusement, il y a eu une fin de non-recevoir de la part de la part du Conseil du trésor.

Faire valoir votre expertise

Parallèlement, la CSN a mis sur pied un comité ayant pour mandat d'analyser les tâches et responsabilités des APPR, faire valoir leur expertise et leur rôle de coordination et comparer leur rémunération avec celle d'autres APPR du réseau en vue d'une juste reconnaissance de leur travail. Compte tenu de la fermeture du ministère, les travaux du comité n'ont pas mené aux résultats escomptés, mais la CSN n'a pas baissé les bras pour autant.

Novembre 2016

INFO-APPR



Reprendre l'initiative : une nécessité

Depuis des années, la gouvernance régionale des ASSS est remise en question, tour à tour par les gouvernements et l'opposition. Vues à tort comme de la bureaucratie, celles-ci ont été la cible du PQ en 2009. La CSN a donc lancé un comité « SOS Agences » afin de préserver la mission des agences régionales, et ce, tant au niveau de la santé publique que du côté de l'organisation des services. Ce comité voulait faire la démonstration de la pertinence de la gouvernance régionale et reconnaître à sa pleine valeur le travail des APPR. Le comité s'est penché sur différents aspects : la gouvernance régionale, le taux d'encadrement, la santé publique, la bureaucratisation, etc.

La CSN en action

En 2010, s'est tenu le Colloque « Repenser la santé » en deux volets : un premier portant sur l'organisation des services et un second sur les soins promulgués et épistémologie du savoir. Les thèmes abordés étaient : le financement du réseau, la pertinence des soins, les positionnements en santé publique, etc. Une nouvelle fois en 2012, les ASSS ont été remises en question et le comité SOS Agences a été relancé. Cette fois, une analyse approfondie des budgets des ASSS a été réalisée, nous avons documenté les dossiers orphelins, mis de l'avant la pertinence des ASSS et l'expertise des APPR. Enfin, s'est tenu un colloque sur la gouvernance des agences régionales en janvier 2014, en Outaouais.



Le chercheur Damien Contendriopoulos était l'un des invités du Colloque «Repenser la santé».

Après toutes les remises en question de la gouvernance régionale, de la pertinence des agences et l'incompréhension du travail des APPR, la loi 10 est tombée et a finalement aboli les ASSS. Avec cette abolition, de nombreux APPR ont été « répartis » dans les méga-éta-

blissements, puis la mission, les responsabilités et la gouvernance régionale, anciennement dévolues aux Agences régionales, ont été réparties entre la direction des établissements, l'INSPQ et le ministre.

Les APPR ont été parachutés dans les établissements et se sont frappés à l'incompréhension de leur rôle et un manque de reconnaissance de leur expertise. Et ce, tant par les employeurs que par les syndicats en place qui n'avaient pas d'expérience de représentation des APPR. La CSN a d'ailleurs réalisé un guide à l'intention des APPR pour les informer de leurs droits afin qu'ils puissent les faire valoir dans leur nouveau syndicat. Ce manque de compréhension de leur rôle a fait en sorte que certains ont été « réorientés » dans des fonctions très cliniques, alors que d'autres ont été de longs mois sans mandats clairs et sous-utilisés.

Dans ce contexte, nous croyons que le fruit est mûr afin de reprendre nos travaux, en mettant à jour les données recueillies à l'époque à la lumière du portrait actuel de main-d'œuvre des APPR, de l'évolution des exigences lors des affichages, de l'abolition des Agences régionales et des fonctions occupées dans les établissements fusionnés.

Comme par le passé, nous travaillerons de concert avec les syndicats locaux et solliciterons la participation d'APPR pour participer à nos travaux dans le but d'en arriver à une réelle reconnaissance du travail et de l'expertise des APPR. Nous pourrions ainsi développer des revendications par et pour les APPR et développer ensemble un plan d'action et des pistes de solutions pour porter les revendications auprès de la partie patronale.

Afin de débiter nos travaux, nous constituerons un groupe de travail FP et FSSS, composé d'APPR et de personnes conseillères syndicales en soutien à ce dossier. Si vous avez de l'intérêt pour participer à ces travaux, nous vous invitons donc à communiquer avec votre syndicat CSN afin que nous puissions convoquer le comité dans les meilleurs délais et débiter nos travaux.